



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 2 MARS 2023
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 2 MARS 2023 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU – Sophie METADIER
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Charlie GILLET
Thierry BUSSONNAIS
Jean-François ROBIN
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Monique GONZALEZ - Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE
Bruno MEREAU – Joël MOREAU
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Gérard HENAUULT
Gilbert SABARD
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Yannick PEROT
Martine TARTARIN
Franck HIDALGO
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Franck GEORGET - Valérie GERVES
Chantal JAMIN (de la délib n°1 à la délib n°17) – Adrien PAINCHAULT
Anne PINSON - Didier RAAS - Marie-Nicole SUZANNE
Louis TOULET (à partir de la délib n°18)
Nisl JENSCH
Marie-Eve MILLON
Gérard DUBOIS
Frédéric GAULTIER
Marie RONDWASSER (de la délib n°1 à la délib n°17)
Eric MOREAU
Patrick BOURDAIS
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER – Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY (à partir de la délib n°4) – Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET
Pascal REAU
Caroline KRIER

ABILLY
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOURNAN
BRIDORÉ
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LA GUERCHE
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES

Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Jean-Jacques MEUNIER à Loïc BABARY
François LION à Franck HIDALGO
Bernard MEREAU à Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE à Jean-Paul CHARRIER
Pascal DEBAUD à Jacqueline HUCHET
Maryline COLLIN-LOUAULT à Monique GONZALEZ
Alain MOREVE à Dominique FRELON
Chantal JAMIN à Anne PINSON (à partir de la délib n°18)
Frédérique LACAZE à Valérie GERVES
Louis TOULET à Marc ANGENAULT (de la délib n°1 à la délib n°17)
Anaïs AVRIL à Eric DENIAU
Bernard PIPEREAU à Marie-Eve MILLON

AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BOSSÉE
BOUSSAY
CORMERY
DESCARTES
LA CELLE-GUENAND
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN

Excusés – Absents :

Jean-Jacques MEUNIER – Sébastien PEREIRINHA
François LION – Sandrine NONET
Bernard MEREAU – Laurent CHARBONNEAU
Marc de BECDELIEVRE – Jean-Claude SALAIS
Pascale MOREL
Dominique MAURICE
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Alain ROCHER
Maryline COLLIN-LOUAULT
Régis GIRARD
Alain MOREVE – Abel DE NEVE
Chantal JAMIN (à partir de la délib n°18)
Frédérique LACAZE
Louis TOULET (de la délib n°1 à la délib n°17)
Anaïs AVRIL – Micheline GOUGET
Bernard PIPEREAU
Marie RONDWASSER (à partir de la délib n°18)
Dominique COINTRE
Jacky CHARBONNIER
Loïc BABARY (de la délib n°1 à la délib n°3)
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Michel DUGRAIN – Jean-Jacques GABILLET
Bernard HENRY

AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BOSSÉE
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBON
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
LA CELLE-GUENAND
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
ORBIGNY
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
VARENNES
VOU

Henri ALFANDARI
Pierre LOUAULT
Frédéric PRUNIER

Député
Sénateur
Conseil de Développement

Assistaient en outre à la réunion :

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Ingrid JAMIN, DGA
Yoann RAPPENEAU, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Adrien PAINCHAULT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022.

1- Commission Energie et Climat : Election (remplacement d'un membre)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Energie et Climat », en remplacement de Monsieur MINARET Christian : Monsieur de CHASSEY Thibault.

2- Fonds de concours à Saint-Jean-Saint-Germain pour la construction d'un ALSH : modification de la délibération du 8 décembre 2022

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ANNULE** sa délibération du 8 décembre 2022
- **DÉCIDE** le versement d'un **fonds de concours de 111 600 €** à la commune de Saint-Jean-Saint-Germain pour la construction d'un ALSH.
- **PRÉCISE** qu'un acompte de 80 % de ce fonds de concours, soit **89 280 €**, sera versé à la commune de Saint-Jean-Saint-Germain dès le caractère exécutoire de la présente délibération, et imputé en dépenses au budget principal sur l'exercice 2023, au compte 2041412, sur les restes à réaliser 2022.
- **PRÉCISE** que ce fonds de concours devra être constaté dans la comptabilité de la commune de Saint-Jean-Saint-Germain sur l'exercice budgétaire 2023, et imputé en recettes au compte 13251.

3- Attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au titre de l'année 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 335 000 € au CIAS de Loches Sud Touraine pour 2023.
- **RAPPELLE** qu'un acompte de 100 000 € a déjà été versé au CIAS en janvier 2023 conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2022.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal 2023.

4- Approbation des comptes des gestion 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les 14 comptes de gestion 2022 de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

5- Vote des comptes administratifs 2022 : élection du Président de séance

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe du vote à main levée.
- **ÉLIT** le Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes : Monsieur Marc ANGENAULT.

6- Budget principal : approbation du compte administratif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal.

7- Budget annexe « Développement économique et touristique » : approbation du compte administratif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe « Développement économique et touristique ».

8- Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'Activités Economiques » : approbation des comptes administratifs 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 des budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'activités » gérés en comptabilité de stocks.

9- Budget annexe « Eau régie » : approbation du compte administratif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe « Eau régie ».

10- Budget annexe « Assainissement » : approbation du compte administratif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe « Assainissement ».

11- Budget annexe « Déchets ménagers TEOM » : approbation du compte administratif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe « Déchets ménagers TEOM ».

12- Budget principal : affectation du résultat 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal de la façon suivante au budget primitif 2023 :

• Section d'investissement - Recettes	
• Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	• 367 153,04 €

• Section de fonctionnement - Recettes	
• Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	• 5 771 194,34 €

13- Budget annexe « Développement économique et touristique : affectation du résultat 2022 »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe « Développement économique et touristique » de la façon suivante au budget primitif 2023 :

• Section d'investissement - Recettes	
• Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	• - €

• Section de fonctionnement - Recettes	
• Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	• 69 435,12 €

14- Budget annexe « Eau régie » : affectation du résultat 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2022 du budget annexe « Eau » (régie à autonomie financière) de la façon suivante au budget primitif 2023 du budget eau régie :

• Section d'investissement - Recettes	
• Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	• 1 062 897,99 €

• Section de fonctionnement - Recettes	
• Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	• 2 254 606,78 €

15- Budget annexe « Assainissement » : affectation du résultat 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2022 du budget annexe « Assainissement » de la façon suivante au budget primitif 2023 :

• Section d'investissement - Recettes	
• Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	• 905 820,13 €

• Section de fonctionnement - Recettes	
• Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	• 3 295 021,96 €

16- Budget annexe « Déchets ménagers TEOM » : affectation du résultat 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe « Déchets ménagers » de la façon suivante au budget primitif 2023 :

• Section d'investissement - Recettes	
• Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	• - €
• Section de fonctionnement - Recettes	
• Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	• 696 011,26 €

17- Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'Activités Economiques » : affectation des résultats 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 des 9 budgets annexes de lotissements ou de zones d'activités gérés en comptabilité de stocks au **compte 002 sur les budgets primitifs 2023** :

Budget	002 – Recettes section de fonctionnement
Lotissement Bois de Ré	0,78
Lotissement Val au Moine	1,79
Lotissement zone du Rond à Preuilley	2 949,63
Lotissement les Morinières à Descartes	-
Lotissement Portes du Sud à Yzeures	279 592,04
ZA Sepmes	174 931,25
ZA Draché	119 740,19
ZA Cussay	8 801,53
ZA Manthelan	335 803,94

18- Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires organisé en séance.

19- Cyclotourisme et Mobilité douce : adhésion à « Vélo & Territoires » et désignation de représentants

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes à l'association « Vélo & Territoires ».
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle.
- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté de communes auprès de l'association « Vélo & Territoires ».
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Jacky PERIVIER et Monsieur Frédéric GAULTIER en tant que, respectivement, représentant titulaire et représentant suppléant de la Communauté de communes auprès de l'association « Vélo & Territoires ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20- Contractualisation : Fonds partenarial « Economie de proximité » – Convention économique avec la Région Centre-Val de Loire pour 2023-2028

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature de la convention entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour la mise en œuvre d'un fonds partenarial « Economie de proximité » pour la période 2023-2028.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21- Déchets ménagers : Validation du plan d'actions pour la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le déploiement du tri à la source des biodéchets répondant à l'obligation réglementaire du 31 décembre 2023 issue de la loi AGECE.
- **VALIDE** les huit axes de travail du plan d'actions 2023-2030 :
 - Axe 1 : Accompagner la montée en compétence sur la collecte et la gestion de proximité
 - Axe 2 : Déployer le compostage individuel
 - Axe 3 : Déployer la collecte séparée des biodéchets dans les communes ciblées
 - Axe 4 : Déployer le compostage collectif
 - Axe 5 : Accompagner les professionnels sur le tri à la source des biodéchets
 - Axe 6 : Accompagner la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Axe 7 : Déployer la communication sur la collecte séparée et la gestion de proximité
 - Axe 8 : Réduction et valorisation locale des déchets verts.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22- Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Affichage le 7 mars 2023.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

